



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1999/1221
6 décembre 1999
FRANÇAIS
ORIGINAL : ARABE

LETTRES IDENTIQUES DATÉES DU 5 DÉCEMBRE 1999, ADRESSÉES
AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET AU PRÉSIDENT DU CONSEIL
DE SÉCURITÉ PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE L'IRAQ
AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous informer que, entre le 23 et le 30 novembre 1999, des avions américains et britanniques décollant de bases situées en Arabie saoudite, au Koweït et en Turquie ont continué de violer l'espace aérien iraquien à des fins d'agression, de surveillance et de provocation. Des indications détaillées figurent en annexe.

Je vous prie de bien vouloir intervenir auprès des États-Unis et du Royaume-Uni et des pays qui les aident à commettre ces actes d'agression, à savoir l'Arabie saoudite, le Koweït et la Turquie, pour qu'il soit mis un terme à ces agissements qui portent atteinte à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la République d'Iraq et constituent une violation flagrante de la Charte des Nations Unies et des règles du droit international.

Ces opérations font des centaines de morts et de blessés parmi la population civile et causent des dommages aux biens publics et privés. En apportant un soutien logistique aux États-Unis et au Royaume-Uni, l'Arabie saoudite, le Koweït et la Turquie sont devenus des partenaires essentiels dans les attaques lancées contre l'Iraq et ils doivent assumer la responsabilité de leurs actes sur le plan international. La République d'Iraq réaffirme son droit de demander réparation pour le préjudice subi par le peuple iraquien du fait des actes susmentionnés. La responsabilité de la Turquie est par ailleurs engagée puisque ses avions ont violé l'espace aérien iraquien le 29 novembre 1999 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Saeed H. HASAN

ANNEXE

Détails concernant les violations commises par les avions américains
et britanniques entre le 23 et le 30 novembre 1999

1. Région nord : 54 sorties effectuées à des altitudes variant entre 6 000 et 12 000 mètres et à des vitesses variant entre 720 et 780 kilomètres à l'heure. On trouvera ci-après des détails concernant ces opérations :

a) Le 25 novembre 1999, à 11 h 33, des avions américains et britanniques (F-14, F-15, F-16, Tornado et EA-6B) venant de Turquie ont violé l'espace aérien iraquien dans le nord du pays. Appuyés par un avion radar de type AWACS qui survolait le territoire turc, ces appareils ont effectué 16 sorties et survolé les régions de Mossoul, Sinjar, Rawandoz, Dohouk, Tal Afar, Irbil, Amadiya, Aqra, Ayn Zala et Bibo. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 13 h 45;

b) Le 27 novembre 1999, à midi, des avions américains et britanniques (F-14, F-15, F-16, Tornado et EA-6B) venant de Turquie ont violé l'espace aérien iraquien dans le nord du pays. Appuyés par un avion radar de type AWACS qui survolait le territoire turc, ces appareils ont effectué 16 sorties et survolé les régions de Mossoul, Sinjar, Dohouk, Tal Afar, Irbil, Amadiya, Aqra, et Bibo. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 15 heures;

c) Le 28 novembre 1999, à 11 h 5, des avions américains et britanniques (F-14, F-15, F-16, Tornado et EA-6B) venant de Turquie ont violé l'espace aérien iraquien dans le nord du pays. Appuyés par un avion radar de type AWACS qui survolait le territoire turc, ces appareils ont effectué 18 sorties et survolé les régions de Mossoul, Irbil, Dohouk, Tal Afar, Ayn Zala, Amadiya, Zakho et Bibo. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 14 h 40;

d) Le 28 novembre 1999, à 12 h 30, des avions américains et britanniques ont lancé une attaque contre le quartier résidentiel de Massaref, dans la ville de Mossoul (gouvernorat de Niniwa), et tiré un missile de type HARM sur l'école primaire de Zanabeq. L'attaque a fait 10 blessés parmi la population civile, dont quatre enfants, et causé des dégâts à l'école, à plusieurs logements et à deux véhicules civils;

e) Le 29 novembre 1999, à 13 h 5, des avions turcs ont violé l'espace aérien iraquien et effectué quatre sorties dans le nord du pays. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 13 h 55.

2. Région sud : 229 sorties effectuées à des altitudes variant entre 9 000 et 13 000 mètres et à des vitesses variant entre 720 et 780 kilomètres à l'heure. On trouvera ci-après le détail de ces opérations :

a) Le 26 novembre 1999, à 17 h 35, des avions américains et britanniques (F-14, F-15, F-16 et EA-6B) venant d'Arabie saoudite ont violé l'espace aérien iraquien dans le sud du pays. Appuyés par un avion radar de type AWACS qui

/...

survolait le territoire saoudien, ces appareils ont effectué 11 sorties et survolé les régions de Nassiriya, Salmane, Joulayba, Achbija et Bassiya. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 19 h 30;

b) Le 27 novembre 1999, à 18 h 35, des avions américains et britanniques (F-14, F-15, F-18, Tornado et EA-6B) venant d'Arabie saoudite et du Koweït ont violé l'espace aérien iraquien dans le sud du pays. Appuyés par un avion radar de type AWACS qui survolait le territoire saoudien et un avion radar de type E2-C qui survolait le territoire koweïtien, ces appareils ont effectué 34 sorties à partir de l'Arabie saoudite et 18 autres à partir du Koweït et survolé les régions de Salmane, Bassiya, Samawa, Chanafiya, Roumaytha, Lassaf, Diwaniya, Qal'at Sokkar, Hay, Taqtaqana, Najaf, Bassora, Imara, Nassiriya et le sud de Nou'maniya. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 20 h 35;

c) Le 28 novembre 1999, à 17 h 20, des avions américains et britanniques (F-14, F-15, F-16, F-18, Tornado et EA-6B) venant d'Arabie saoudite et du Koweït ont violé l'espace aérien iraquien dans le sud du pays. Appuyés par un avion radar de type AWACS qui survolait le territoire saoudien et un avion radar de type E2-C qui survolait le territoire koweïtien, ces appareils ont effectué 28 sorties à partir de l'Arabie saoudite et 16 autres à partir du Koweït et survolé les régions de Nassiriya, Samawa, Joulayba, Artawi, Bassiya, Achbija, Afak, Qorna, Taqtaqana, Qal'at Sokkar, Qal'at Saleh, Hay, Kout, Rahhaliya, Nou'maniya, Oukhayder, Diwaniya, Chanafiya, Bassora, Rifa'i, Chatra et Imara. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 19 h 30;

d) Le 28 novembre 1999, à 23 h 55, des avions américains et britanniques (F-14, F-15, F-16, F-18, Tornado et EA-6B) venant d'Arabie saoudite et du Koweït ont violé l'espace aérien iraquien dans le sud du pays. Appuyés par un avion radar de type AWACS qui survolait le territoire saoudien et un avion radar de type E2-C qui survolait le territoire koweïtien, ces appareils ont effectué 50 sorties à partir de l'Arabie saoudite et 20 autres à partir du Koweït et survolé les régions de Nassiriya, Samawa, Diwaniya, Salmane, Imara, Najaf, Bassora, Joulayba, Afak, Achbija et Lassaf. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin le 29 novembre 1999, à 19 h 35;

e) Le 30 novembre 1999, à 18 heures, des avions américains et britanniques (F-14, F-15, F-16, F-18, Tornado et EA-6B) venant d'Arabie saoudite et du Koweït ont violé l'espace aérien iraquien dans le sud du pays. Appuyés par un avion radar de type AWACS qui survolait le territoire saoudien et un avion radar de type E2-C qui survolait le territoire koweïtien, ces appareils ont effectué 24 sorties à partir de l'Arabie saoudite et 28 autres à partir du Koweït et survolé les régions de Nassiriya, Salmane, Samawa, Bassora, Diwaniya, l'est de Hachimiya, Ali al-Charqi, Imara, Afak, Hay, Ali al-Gharbi, Taqtaqana et l'est de Noukhayb. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 20 h 20.
